

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 05450

Numéro SIREN : 852 601 475

Nom ou dénomination : 4_32 architecte

Ce dépôt a été enregistré le 28/04/2023 sous le numéro de dépôt B2023/009541

4_32 architecte
Société par Actions Simplifiée d'Architecture au capital de 10.000 euros
Siège social : 15 Rue Alsace Lorraine – 69001 LYON
852 601 475 RCS LYON

BILAN – COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 AOÛT 2022

Certifié conforme

La Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a period.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

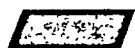
Désignation de l'entreprise		SAS 4 32 ARCHITECTE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		15 rue Alsace Lorraine 69001 LYON		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		8 5 2 6 0 1 4 7 5 0 0 0 3 5		Néant ☐		*	
				Exercice N clos le,		31/08/2022	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	2 570	895	1 674
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 530	427	1 102
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	61 653	13 800	47 853
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	11 538		11 538
TOTAL (II)		BJ		BK	15 123	62 169	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	377 624		377 624
		Autres créances (3)	BZ	CA	9 512		9 512
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
		Disponibilités	CF	CG	283 668		283 668
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	6 820		6 820
TOTAL (III)		CJ	CK	677 626		677 626	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		754 918	15 123	739 795	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 4_32 ARCHITECTE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : . . . 10 000)			DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	239 620	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	157 412	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	408 033	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	47 570	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	140 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	17 269	
	Dettes fiscales et sociales			DY	126 921	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	331 761		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	739 795		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	306 239
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 4_32 ARCHITECTE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2022, dont le total est de 739 795 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 157 413 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/11/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Autres immobilisations incorporelles : 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 15 ans
- * Matériel informatique : 2 à 3 ans
- * Mobilier : 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

 Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	11 654		9 084	2 570
Immobilisations corporelles	13 336	49 848		63 184
Immobilisations financières	1 800	11 538	1 800	11 538
Total	26 790	61 386	10 884	77 292
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	6 698	3 281	9 084	895
Immobilisations corporelles	4 887	9 341		14 228
Immobilisations financières				
Total	11 585	12 622	9 084	15 123
ACTIF NET				62 169

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 405 495 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	11 538		11 538
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	377 625	377 625	
Autres	9 513	9 513	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 820	6 820	
Total	405 495	393 957	11 538
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 331 762 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)			
Autres emprunts obligataires (*)			
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à 1 an au maximum à l'origine			
- à plus de 1 an à l'origine	47 571	22 049	25 522
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 270	17 270	
Dettes fiscales et sociales	126 922	126 922	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (**)	140 000	140 000	
Produits constatés d'avance			
Total	331 762	306 240	25 522
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	50 432		
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	140 095		
(**) Dont envers les associés	140 000		

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 140 000 euros.

Charges à payer

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 186
Dettes fiscales et sociales	11 321
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	20 524

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Charges d'exploitation	6 820
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	6 820

4.32 architecte
Société par Actions Simplifiée d'Architecture au capital de 10.000 euros
Siège social : 15 Rue Alsace Lorraine – 69001 LYON
852 601 475 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 FEVRIER 2023

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31/08/2022

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2022 s'élevant à 157.412,80 euros en totalité au compte « autres réserves ».

Conformément à la loi, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée antérieurement, cet exercice social constituant le troisième exercice social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

La Présidente

